

Délibérations du Conseil Municipal du JEUDI 1^{er} juin 2023 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine -ELIET Claire- LABOURY Jean-Claude - BETTON Caroline-BOUVET Tanguy - DESBOS Thierry - GOUY Damien- GUAY André –HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : MINODIER Thomas (pouvoir à CROUZET Vincent) - CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean- Luc) - CAILLET Carmen (pouvoir à GUAY André)

DELIBERATION N° 1 : Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : protocole liant la commune et Ardèche Habitat en amont de la signature du bail

Rappel par monsieur le Maire de la validation par l'agence régionale de santé du projet santé de la future MSP. L'Etat via la DETR subventionnera le projet de maison de santé.

Présentation par Monsieur Yann Eyssautier du protocole liant Ardèche Habitat et la commune en amont de la signature du bail emphytéotique avec Ardèche Habitat en vue de la construction de la maison de santé.

Le conseil municipal délibère

Vote 12 pour - 3 contre.

DELIBERATION N° 2 : Exonération d'Ardèche Habitat de la Taxe d'aménagement

Les locaux à usage de maison de santé peuvent être exonérés de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal délibère.

Vote : 12 pour ; 3 abstentions

DELIBERATION N° 3 : Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que les communes de moins de 1500 habitants peuvent dissoudre le CCAS. Or le CCAS de Saint-Félicien a comme particularité de posséder de nombreux logements et bâtiments. Leur transfert à la commune permettra à d'éventuels travaux de rénovation notamment énergétiques de pouvoir bénéficier de subventions ce qui n'est pas le cas dans le cadre du CCAS.

Une commission d'action sociale organisée au sein du conseil municipal aura comme vocation de définir les priorités de la politique sociale de la commune et de proposer les dépenses budgétaires qui lui sont liées.

Le conseil municipal délibère sur la dissolution du CCAS au 31 décembre 2023 et l'exercice par la commune de la compétence d'action sociale.

Vote : 12 pour ; 3 abstentions

DELIBERATION N° 4 : contrat d'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la consultation de plusieurs entreprises, il convient de faire un contrat d'entretien et tonte pour les espaces verts de la commune sur 3 ans avec l'EURL BUISSON de Saint-Félicien.

Il s'agit des travaux de tonte du terrain de football et des espaces verts situés près de l'HLM Bois Madame, près de la MARPA, et espace Bellevue.

Le conseil municipal délibère.

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 : décision modificative lotissement Juny-Lardenne

Une décision modificative de crédits pour la somme de 1680 € est approuvée pour le budget Lotissement Juny-Lardenne.

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Convention de partenariat tripartite Ardéchoise, Commune de Saint-Félicien et Arche Agglo

La convention prendra effet à sa signature et se terminera le 1^{er} décembre 2028, couvrant les 6 éditions de l'Ardéchoise, allant de 2023 à 2028.

Cette convention permet notamment la mise à disposition du gymnase, des espaces autour de la maison de l'Ardéchoise et d'agents municipaux ou d'ARCHE Agglo.

Pour ce qui concerne le terrain de foot, le terrain sera préservé par l'absence de stationnement d'engins motorisés. Un comité de liaison a été institué.

Le conseil municipal délibère.

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°7 : DIA

Vente de 2 bâtiments : - une maison 90 route de Colombier
- une maison 53 grande rue

Vote : Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption.

DELIBERATION N°8 : Campagne de stérilisation des chats

Madame Claire Eliet rappelle le partenariat passé avec la Fondation Brigitte Bardot. L'association « la clef des chats » a été également sollicitée pour une demande de subvention. La moitié du coût après subvention est assumée par la commune. Un objectif de stérilisation de 15 chats est fixé.

Cette campagne à l'automne sera associée à la mise en place d'un lieu de nourrissage pour les chats errants en dehors du parc de Clavières où ces animaux causent des nuisances.

Vote : 15 pour.

DELIBERATION N°9 : CITY PARK

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'oeuvre est confiée à DMN géomètres experts. Un appel d'offres a été lancé.

Lot 1 : Terrassement : 3 entreprises ont répondu. L'entreprise Comte d'Alboussières, moins disante remporte le marché

Vote : 15 Pour

Lot 2 : Dallage du skate park : le lot n'a fait l'objet que d'une réponse. Il est déclaré infructueux et devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Lot 3 : pose et fourniture d'un city stade avec gazon synthétique ; pose et fourniture de 6 modules d'un skate park

L'entreprise ESA sports (Roanne 42) est retenue.

Vote : 12 pour ; 3 abstentions

DELIBERATION N°10 : modification du règlement d'aide de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Monsieur le Maire rappelle qu'Arche Agglo a modifié son règlement pour augmenter les aides pour rénover les logements « passoires énergétiques ».

La commune de Saint-Félicien choisit pour l'instant de ne pas modifier sa participation aux aides et se réserve le droit dans l'avenir de modifier le montant de sa participation.

Vote : 15 pour

INFORMATIONS DIVERSES

- l'activité séchage de fruits de Nectardéchois demande de pouvoir s'installer dans les locaux des cuisines du couvent. Suppose le rajout d'un compteur à la charge de la commune et d'une armoire électrique à la charge de Nectardéchois. Un loyer devra être défini qui prenne en compte le coût de l'installation du compteur.

- Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion avec la société HLM ADIS : Adis est propriétaire du HLM le Sardier qui ne sera pas rénové et voué à terme à la démolition (priorité a été donnée au HLM Rochefort). ADIS propose de lancer une étude autour de la construction de 8 logements sous la forme d'habitat individuel locatif sur l'emplacement actuel du terrain occupé par le HLM le Sardier et de la caserne des pompiers. Une réflexion doit être menée à l'échelle de l'aménagement de ce quartier stratégique à proximité de l'hôtel.
- Accès à la caserne : des travaux seront à prévoir au niveau de l'accès à la RD 234
- Emploi à l'école : une offre d'emploi concernant un CDD temps partiel cantine + ménage sera publiée ainsi qu'un CDD temps plein pour un faisant fonction d'ATSEM/cantine/ménage et garderie
- Entretien du chauffage du gymnase : un devis a été reçu de l'entreprise Mesbah-Savel pour un montant de 2450 euros HT annuel.
- Le centre aéré ouvrira ses portes cet été. Arche Agglo doit choisir le prestataire.